Image not found or type unknown

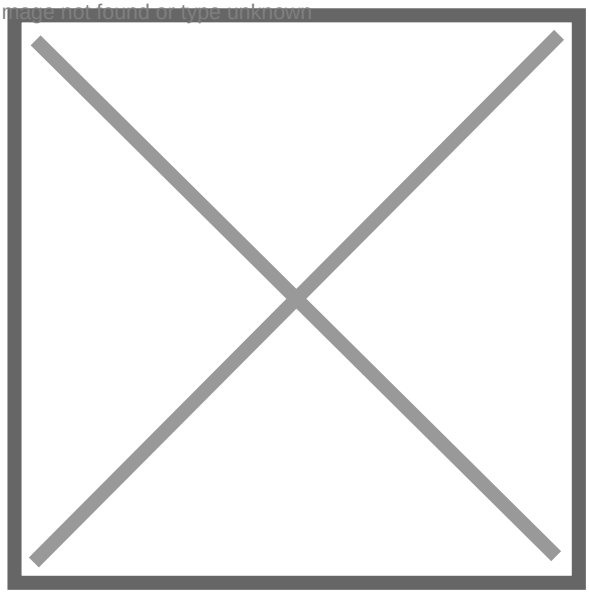

Responsabilité de la mere dans un conflit avec le fils majeur et

Par **guywat_old**, le **27/08/2007** à **19:43**

un enfant majeur , 28 ans , et non solvable ,casse une vitre dans un immeuble ou la mere est concierge ,suite a une dispute , qui est responsable ? l'enfant habite ailleurs .

Par **Jurigaby**, le **27/08/2007** à **20:56**

Moi je sais!

C'est l'enfant et heureusement d'ailleurs car à 28 ans on n'est plus vraiment le fils de quelqu'un. mais plutot le père de quelqu'un d'autre..

Par **guywat_old**, le **28/08/2007** à **13:39**

merci de votre reponse , je m'y attendais un peu ! c'est merveilleux ! 28 ans , pas solvable , il peut venir regulierement causer des dommages dans cette residence , il s'uffit simplement de porter plainte a la police (a condition de ne pas les deranger) et pendant ce temps la , on n' effectue pas les travaux , sinon qui paye ?

Par **Jurigaby**, le **28/08/2007** à **13:41**

Et bien, c'est à lui de payer.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés